Image not found or type unknown

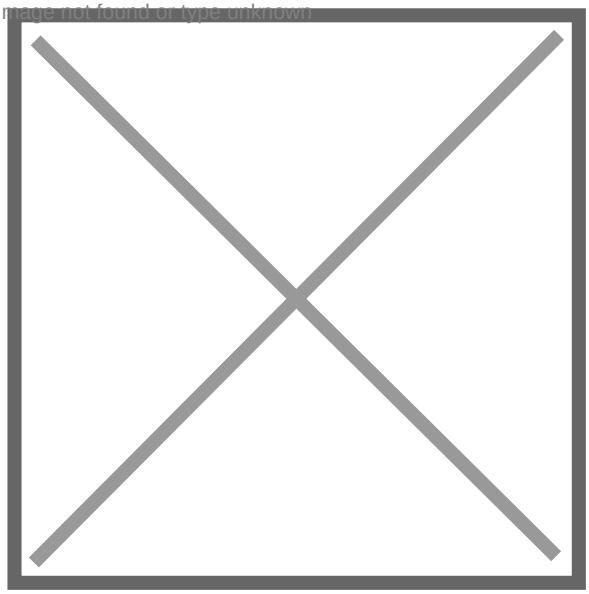

Salaire, documents obligatoires, etc...

Par **jade24_old**, le **28/11/2007** à **16:29**

bonjour à tous,
voilà je viens de démissionner de l'agence immobilière dans laquelle je travaillais et j'ai beaucoup d'interrogations, de nombreuses personnes me conseillent d'ailleurs d'entamer des poursuites, je suis perdue !!
voici les motifs de ma démission :
1) des retards de paiement de salaire, soi-disant dus au changement de propriétaire de l'agence, de quelques jours à chaque fois (au moins 6 fois dans l'année), avec des modalités de paiement différentes
2) j'avais postulé pour un poste bien précis qui ne pouvait m'être donné dans l'immédiat, faute de place. Donc, j'ai accepté de faire autre chose en attendant, avec les promesses de mon employeur, qui est parti depuis. Une de mes anciennes collègues a pris la direction de l'agence. le poste qu'elle occupait était justement celui qui m'était "destiné". j'ai postulé bien-sûr mais elle a fait embauché sa fille à ce travail (on a les mêmes diplômes et la même expérience du poste), en me faisant comprendre que j'avais rien à dire.
3) je n'ai jamais eu de contrat de travail écrit (j'étais en CDI)
4) mon préavis de démission a pris fin le 19/11/07. A ce jour, je n'ai pas eu le certificat de travail, ni solde de tout compte, ni salaire, ni bulletin de salaire de novembre
5) j'ai reçu en revanche aujourd'hui 28/11/07, mon bulletin de salaire d'octobre, qui me retient environ 200 euros net, au motif que mon ex collègue qui gérait les salaires s'était trompée d'indice sur les côtisations URSSAFF, en ont-ils le droit ? si oui, peuvent-ils retenir ces sommes de manière rétroactive, à partir du moment où ils ont été propriétaires de l'agence ?
6) je précise que j'ai passé un an à travailler dans une agence où l'ambiance de travail était déplorable, où on devait toujours courrir après le minimum de matériel (même les stylos...), en ne respectant pas la légalité en terme de droit immobilier...
7) nous avons été 5 à démissionner, on nous a accusé de détourner la clientèle, j'ai eu bon nombre de remarques désobligeantes de ma nouvelle directrice (parfois même devant les

clients), elle a été jusqu'à demander aux autres de copier nos agendas pour tout vérifier...

voilà, qu'est ce que je peux faire maintenant ? je suis au chômage sans allocation car j'ai démissionné, je fais de l'intérim mais beaucoup de choses me sont restées en travers de la gorge, particulièrement cette retenue sur mon salaire, merci de me donner des conseils, je ne sais plus quoi faire...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés